

Publiée le 04-12-2023

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID : 014-200065589-20231130-2023\_155-DE

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES  
VAL ES DUNES**  
1 rue Guéritot  
14370 ARGENCES  
☎ 02 31 15 63 70

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois le trente novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au gymnase de la commune de Bellengreville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, M. Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Florence GUERIN (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), M. Guillaume LECOEUR (pouvoir à Régine ENEE), Mme Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE) et M. William HERFORT (pouvoir à Philippe PIARD).

Secrétaire de séance : Mme Régine ENEE

Date de convocation :  
23.11.2023  
Date d'affichage  
23.11.2023

-----  
Nombre de conseillers :  
En exercice 39  
Présents 35  
Titulaires 35  
Suppléants 0  
Pouvoirs 4  
Votants 39

Quorum 20

### Délibération n° 2023 / 155

**Objet : ASSAINISSEMENT – Rapport sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) : assainissement collectif**

Il est rappelé que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Un exemplaire de ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivants la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

M. FOUCHER, vice-président en charge de l'assainissement, présente le rapport pour l'assainissement collectif. Celui-ci est annexé au procès-verbal.

M. BOHEME demande le volume total d'eau traitée, car il doit être supérieur au volume facturé du fait des infiltrations.

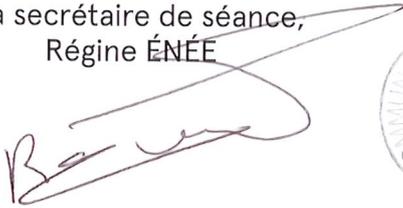
M. FOUCHER indique ne pas avoir le chiffre à disposition immédiatement. Cela sera indiqué lors de la prochaine séance.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ↪ De prendre acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif ;
- ↪ De transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;
- ↪ De mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr);
- ↪ De renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Régine ÉNÉE



Le Président,  
Philippe PESQUEREL



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*